

N. Réf. : DEP-Châlons n°0602-2008

Châlons-en-Champagne, le 25 juin 2008

Code : INS-2008-PM2C08-0001

Centre de Radiothérapie
Polyclinique du Parc
18, ter avenue Georges Corneau
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Objet : Inspection du 17 juin 2008 relative à la radioprotection des patients en radiothérapie externe et à la prévention des incidents par une approche sur les facteurs organisationnels et humains (FOH).

Docteur,

Dans le cadre du contrôle des activités nucléaires prévu à l'article 4 de la loi n°2006-686 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, les représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont réalisé une inspection de l'unité de radiothérapie externe du Centre de radiothérapie de la Polyclinique du Parc le 17 juin 2008 sur le thème de la radioprotection des patients en radiothérapie externe.

Cette inspection était centrée sur les dispositions mises en œuvre en vue de la prévention des incidents, notamment par une approche axée sur les facteurs humains et organisationnels. A cette occasion, une actualisation de l'évaluation, réalisée lors de l'inspection du 13 novembre 2007 sur le thème de la prévention des incidents par une approche sur les facteurs humains et organisationnels, a également été effectuée.

Les moyens techniques, humains et organisationnels mis en œuvre dans le service de radiothérapie ont été examinés.

Je vous prie de trouver, ci-joint, les axes d'amélioration identifiés au cours de l'inspection. Je vous saurai gré de bien vouloir me faire part de vos observations et réponses concernant l'ensemble de ces points dans un délai qui n'excédera pas 2 mois. Pour les engagements et actions que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier et d'en préciser, pour chacun, l'échéancier de réalisation.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de ma considération distinguée.

Signé par : Michel BABEL

Annexe au courrier n° 0602-2008 du 25 juin 2008

1. Plan d'organisation de la physique médicale

Je vous demande de préciser dans le plan d'organisation de la physique médicale les missions du manipulateur en dosimétrie et du dosimétriste (et plus particulièrement en cas d'absence du radiophysicien).

2. Analyse de risques

Une analyse de risques a été présentée aux inspecteurs. Je vous invite à développer cette analyse et à intégrer les résultats obtenus dans vos procédures et à me transmettre à ce titre l'échéancier de finalisation de cette analyse.

3. Contrôles qualité

Conformément à la décision du 27 juillet 2007, fixant les modalités du contrôle de qualité interne des installations de radiothérapie externe, je vous demande de réaliser le contrôle qualité de votre système d'imagerie portale.

Vos procédures de contrôles qualité doivent préciser la gestion du traitement des non-conformités.

4. Traitements des incidents/accidents

Les écarts en radioprotection concernant les travailleurs et les patients sont consignés dans un registre. Néanmoins il est apparu aux inspecteurs que leur traitement n'était pas clairement formalisé.

Je vous demande de formaliser cette étape de traitement des écarts.

* * *